

**BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION**

POUR LE BAILLEUR (TTC):

Surface du logement en m <sup>2</sup>	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires de rédaction d'état des lieux d'entrée
0 à 80 m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
81 à 100 m <sup>2</sup>	7€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
+ de 101 m <sup>2</sup>	6€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
<b>HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION</b> (A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR) : 150.00 € TTC		
<b>DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS</b>		

POUR LE LOCATAIRE (TTC):

Surface du logement en m <sup>2</sup>	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail	Honoraires de rédaction d'état des lieux d'entrée
0 à 80 m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
81 à 100 m <sup>2</sup>	7€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
+ de 101 m <sup>2</sup>	6€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

SERVICES SUPPLEMENTAIRES

- Forfait rédaction bail : 150.00€ TTC
- Rédaction de l'état des lieux : 3€/m<sup>2</sup> TTC
- Honoraires garage/parking : 80.00€ TTC à la charge exclusive du preneur  
*Taux TVA en vigueur 20%*

Honoraires du 11/03/2019

## BAREMES DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC

(Les prix sont calculés sur une base d'un taux de TVA de 20 %)

**A la charge du vendeur.**

Montant des transactions (hors terrain à bâtir)		Honoraires
De	A	
1 €	29 999 €	15 %
30 000 €	49 999 €	6 000 €
50 000 €	69 999 €	8 000 €
70 000 €	99 999 €	9 000 €
100 000 €	209 999 €	10 000 €
210 000 €	249 999 €	12 000 €
250 000 €	299 999 €	15 000 €
300 000 €	379 999 €	18 000 €
380 000 €	499 999 €	20 000 €
500 000 €	Et +	4 %

**Honoraires de 4 % pour tous les programmes immobiliers.**

**Honoraires forfaitaire de 7000 € pour tous les terrains à bâtir.**

**Pour l'activité concernée, que l'intéressé ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.**

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.***

Honoraires du 01/02/2021

Agence CEGIT IMMO

18 rue Jean Legendre - 60200 COMPIEGNE

Tél : 03.44.40.46.47- fax 03.44.40.20.01 – cegitimmo@orpi.com

SARL CEGIT au capital de 7 622.45€ - carte professionnelle 385 534 740 – garanties CEGC 446.000€- TRANSACTION QBE France 110.000€ - SIRET 383 534 740 00022. Pour l'activité concernée, que l'intéressé ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.

[WWW.ORPI.COM](http://WWW.ORPI.COM)

# CEGIT IMMO

## GESTION LOCATIVE

<b><u>Formule 6.5 % TTC</u></b>	<b><u>Formule 7.5 % TTC</u></b>	<b><u>Formule 8.5 % TTC</u></b>
Quittancement /Encaissement  Gestion des Relances  Régularisation des Charges  Gestion des travaux d'entretien  Suivi des Assurances, Entretien Chaudière/Ramonage  Compte Rendu de Gérance Mensuel	+ Paiement des charges de copropriété  + Paiement des factures fournisseurs  + Aide à la déclaration des revenus fonciers	+ Suivi des travaux de rénovation suite au départ du locataire  + Suivi des sinistres (rdv d'expertise, gestion diverse pour le compte du mandant)  + Suivi des procédures contentieuses
<b>DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS</b>		

### SERVICES SUPPLEMENTAIRES HORS FORMULE :

- Forfait rédaction bail : 150.00€ TTC
- Rédaction de l'état des lieux : 3.00€/m² TTC
- Avenant au contrat de location : 84.00€ TTC à la charge du demandeur
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 108.00€ TTC/lot
- Vacation honoraires pour le suivi des sinistres, procédures contentieuses, gros travaux : 84.00 €TTC/heure
- Vacation forfaitaire pour représentation aux A.G de copropriété : 150.00 € TTC

*Taux TVA en vigueur 20%*

Honoraires du 11/03/2019

<b>HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES DES BAUX COMMERCIAUX HT</b>
--

## REDACTION BAIL COMMERCIAL, PROFESSIONNEL OU PRECAIRE

Pour la part de loyer annuel comprise entre :

0 €	à	10.000 €	=	1.500,00 € H.T.
10.001 €	à	20.000 €	=	10 % H.T.
20.001 €	à	30.000 €	=	9 % H.T.
30.001 €	à	40.000 €	=	8 % H.T.
40.001 €	à	70.000 €	=	7 % H.T.
A partir de 70.001 €			=	6 % H.T.

## ACTE DE RENOUVELLEMENT

Pour la part de loyer annuel comprise entre :

0 €	à	10.000 €	=	1.000,00 € H.T.
10.001 €	à	20.000 €	=	9 % H.T.
20.001 €	à	30.000 €	=	8 % H.T.
30.001 €	à	40.000 €	=	7 % H.T.
40.001 €	à	70.000 €	=	6 % H.T.
A partir de 70.001 €			=	5 % H.T.

**Les honoraires sont dus dès réalisation de la prestation rendue par CEGIT**

Honoraires du 11/03/2019

Agence CEGIT IMMO

18 rue Jean Legendre - 60200 COMPIEGNE

Tél : 03.44.40.46.47- fax 03.44.40.20.01 – cegitimmo@orpi.com

SARL CEGIT au capital de 7 622.45€ - carte professionnelle 385 534 740 – garanties CEGC 446.000€- TRANSACTION QBE France 110.000€ -

SIRET 383 534 740 00022. Pour l'activité concernée, que l'intéressé ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.

[WWW.ORPI.COM](http://WWW.ORPI.COM)

## IMMOBILIER D'ENTREPRISES

### LOCAUX A USAGES PROFESSIONNELS

- \* IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL
- \* TERRAINS INDUSTRIELS
- \* LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS
- \* LOCAUX INDUSTRIELS, DE STOCKAGE & D'ACTIVITE
- \* FONDS DE COMMERCE
- \* PAS DE PORTE
- \* CESSION DE DROIT AU BAIL

POUR LES TRANSACTIONS SUR CES BIENS NOS HONORAIRES SONT :

**A) A LA VENTE\***

Honoraires de 6,5 % du prix de vente avec un minimum de 5.000 € H.T.

*\* Honoraires à la charge du vendeur.*

**B) A LA LOCATION\*\***

Honoraires de 30 % H.T. du loyer annuel HT et HC avec un minimum de 2.500 € HT :

*\*\* 15% à la charge du bailleur,*

*\*\* 15% à la charge du preneur.*

**C) CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE OU DE BAIL**

- Jusqu'à 150 K€	=	10.000 € HT
- De 151 K€ à 300 K€	=	8,00 % HT
- De 301 K€ à 500 K€	=	7,50 % HT
- De 501 K€ à 1.000 K€	=	7,00 % HT
- Supérieur à 1.000 K€	=	6,00 % HT

**Les honoraires sont dus dès réalisation de la prestation rendue par l'agence.**

Honoraires du 11/03/2019